

# RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE POLITIQUE



## LIMITER DANS LE TEMPS LE CUMUL DES MANDATS

Lors des dernières élections municipales, plus de la moitié des maires de villes de plus de 20 000 habitants briguaient un quatrième, cinquième voire septième mandat. De la mairie jusqu'à l'Assemblée nationale, permettre à un élu d'occuper un mandat pendant une période anormalement longue freine le renouvellement politique et accentue le risque que se développent des réseaux d'intérêts croisés, favorables à la corruption. Le Service Central de Prévention de la Corruption a d'ailleurs montré à travers une analyse fine des atteintes à la probité commises par les élus que celles-ci adviennent majoritairement après un premier mandat. Limitation des risques de dérives clientélistes, diversification et renouvellement de la classe politique, les attentes sont très fortes pour ré-oxygéner la vie démocratique française. Alors que certains élus le sont quasiment à vie, pourquoi l'exemple du mandat présidentiel, limité à deux mandats consécutifs en 2008, ne ferait pas école ?

### LE CHIFFRE

1 français sur 2 juge la limitation du cumul des mandats des responsables politiques « très efficace » pour lutter contre la corruption (Sondage Harris Interactive pour Transparency France / Tilder)

### ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES

Comme dans 17 pays de l'Union Européenne, la limitation à deux mandats successifs concerne principalement la fonction de chef de l'État. Sauf pour l'Italie, pionnière en la matière, puisque le maire d'une commune de plus de 3.000 habitants ne peut exercer que deux mandats consécutifs. La France ne se distingue guère de la plupart des autres pays européens n'ayant jusqu'à présent adopté aucune règle, malgré quelques tentatives timides de certains partis (EELV ou PS) qui ont – théoriquement – intégré des mesures dans leurs statuts. Les partisans d'une limitation du cumul dans le temps sont pourtant de plus en plus nombreux. Les Think-Tank comme la Fondation Jean Jaurès ou l'Institut Montaigne préconisent de fixer à trois le nombre maximum de mandats successifs à une même fonction électorale (pour l'ensemble des mandats électifs nationaux et locaux). La Commission Winock-Bartolone a formulé 17 propositions dans son rapport « Refaire la démocratie » dont la limitation du nombre de mandats identiques successifs. S'inscrivant dans cette logique, plusieurs candidats aux primaires se sont exprimés sur la question : Bruno Le Maire prévoit par exemple une limitation du cumul dans le temps, à trois mandats consécutifs pour une même fonction, rejoignant ainsi les récentes annonces de François Hollande sur la limitation du cumul dans la durée pour les parlementaires et les exécutifs locaux. Certains parlementaires proposent de se l'appliquer à eux-mêmes, et ont d'ailleurs annoncé qu'ils ne brigueraient pas de deuxième mandat en 2017.

### NOTRE RECOMMANDATION

#### « Limiter dans le temps le cumul des mandats électifs à 3 mandats successifs »

Les institutions politiques doivent pouvoir refléter les évolutions de la société, ce qui suppose un minimum de renouvellement parmi les titulaires de mandats électifs. Il convient donc de limiter la possibilité pour un élu de monopoliser le même mandat pendant une période anormalement longue, évitant par là même tout risque de dérives clientélistes. Nous proposons ainsi de limiter à trois le nombre de mandats identiques successifs pour tout mandat national ou local.

### POURQUOI ?

→ Pour permettre le renouvellement de la classe politique et refléter une plus grande diversité sociale et culturelle de la population en termes de parité, de catégorie socioprofessionnelle, de formation, d'origine sociale ou d'âge

→ Pour prévenir les risques de dérives clientélistes